

**Motion du 27 juin 2023 de Mmes et MM. Denis Ruysschaert, Elena Ursache, Laurence Corpataux, Matthias Erhardt, Sabine Baâboura, Alpha Oumar Dramé, Leyma Milena Wisard Prado et Ana Maria Barciela Villar: «Pour des constructions aux couleurs chatoyantes, mettons fin à la grisaille démoralisante».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 15 avril 2025)

*MOTION*

Considérant:

- que l'être humain saisit le monde extérieur à travers ses cinq sens, et que la vision est son sens le plus développé. Il est donc particulièrement sensible aux couleurs;
- que les couleurs chatoyantes ont des effets bénéfiques sur la santé de l'être humain: son état émotionnel, son moral, sa manière de voir les choses et ses interactions avec les autres;
- que le bleu tranquillise, le rouge stimule, le vert repose, le rose apaise, le jaune enthousiasme. Ensemble, ces couleurs enchantent;
- qu'environ 20% de la population connaît des épisodes dépressifs dans son existence, un sentiment qui a presque doublé depuis la pandémie;
- que les architectures de la Ville sont ternes, donnant un sentiment cafardeux généralisé: par ses routes d'un gris bitumeux, par ses trottoirs lugubres, par ses façades d'immeubles mornes;
- que la Ville de Genève influence sur les couleurs sur son territoire par ses constructions, les immeubles qu'elle loue (gérés par la Gérance immobilière municipale), les immeubles qu'elle utilise (son patrimoine administratif), les routes, les trottoirs, les places et les ponts;
- que de nombreuses villes dans le monde ont encouragé, voire imposé légalement, des façades colorées pour leurs bénéfices avérés sur la santé de la population et sur l'amélioration du cadre de vie (par exemple Saint-Pétersbourg ou Bristol),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité de donner de la couleur aux constructions gérées par la Ville de Genève, en particulier les immeubles qu'elle loue (gérés par la Gérance immobilière municipale), les routes, les trottoirs, les places et les ponts.